

Séance du 28 novembre 2024

Délibération 2024_23

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 novembre 2024

Etaient présents : SAËS Philippe, LABOULAIS Monia, TOPALOV Todor, HENNOTE Stéphanie, BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume, DULAURIÉ Jérémy, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : DANDRÉ Fabien, DESTRUHAUT Thierry, LARGEAU Brigitte et RENARD Jeanne.

Objet : création d'un emploi d'Agent de Maîtrise

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un besoin de structuration des missions du service technique, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer un poste permanent d'Agent de Maîtrise.
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.
- il sera chargé au sein du service technique de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux, et aura la fonction de responsable prévention dans une commune de moins de 2000 habitants.
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné.
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Pour extrait conforme,

Saint Martin d'Oney, le 3 décembre 2024

Le Maire, Philippe SAËS

